

## Décision arbitrale partielle concernant TP S.A.

Le 3 septembre 2010, le tribunal arbitral siégeant à Vienne (Autriche), saisi du différend opposant la société DPTG (Danish Polish Telecommunications Group) à Telekomunikacja Polska S.A. (TP S.A.), filiale à 49,79% de France Télécom, a rendu sa décision.

Le montant total dû à DPTG en vertu de cette décision arbitrale couvrant la première période de février 1994 à juin 2004 est d'environ 396 millions d'euros, intérêts compris. TP envisage des actions de recours juridiques à l'encontre de cette décision.

La seconde phase de la procédure concernera la période de juillet 2004 à janvier 2009, à moins que les parties ne décident d'un règlement amiable de leur différend. TP S.A. se prononcera et communiquera rapidement quant aux suites de ce dossier, notamment sur son caractère exécutoire.

Pour France Télécom, cette décision, dont le principe était attendu mais le calendrier incertain, a fait l'objet d'une provision et son impact potentiel a été exclu de l'objectif de cash-flow organique 2010 au même titre que les autres éléments exceptionnels.

France Télécom réaffirme son engagement de 1,40€ de dividende par action pour les années 2010, 2011 et 2012.

Pour lire le communiqué de presse de TP S.A. (en anglais) : [www.tp-ir.pl](http://www.tp-ir.pl)

### A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 44,8 milliards d'euros en 2009 et de 22,1 milliards d'euros au premier semestre 2010. Au 30 juin 2010, le Groupe servait 182 millions de clients dans 32 pays, dont plus de 131 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Au 30 juin 2010, le Groupe comptait 123,1 millions de clients du mobile et 13,2 millions de clients ADSL dans le monde. Orange est le troisième opérateur mobile et le troisième fournisseur d'accès internet ADSL en Europe et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

Avec son projet d'entreprise « conquêtes 2015 », Orange s'adresse simultanément à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires et plus largement à la société dans laquelle l'entreprise évolue en s'engageant concrètement sur des plans d'actions. Ceux-ci concernent les salariés du Groupe grâce à une nouvelle vision des Ressources Humaines ; les réseaux, avec le déploiement des infrastructures du futur sur lesquelles le Groupe bâtira sa croissance ; les clients, avec l'ambition de leur offrir la meilleure expérience parmi les opérateurs grâce, notamment, à l'amélioration de la qualité de service ; et l'accélération du développement international.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : [www.orange.com](http://www.orange.com), [www.orange-business.com](http://www.orange-business.com), [www.orange-innovation.tv](http://www.orange-innovation.tv)

**Contacts presse : 01 44 44 93 93**

Bertrand Deronchaine, [bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com](mailto:bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com)

Tom Wright, [tom.wright@orange-ftgroup.com](mailto:tom.wright@orange-ftgroup.com)

